

LE DEVOIR



CULTURE

Le théâtre d'été en crise de croissance

Page B 8

LES SPORTS

Lamaze fait son deuil des Jeux de Sydney

Page B 5

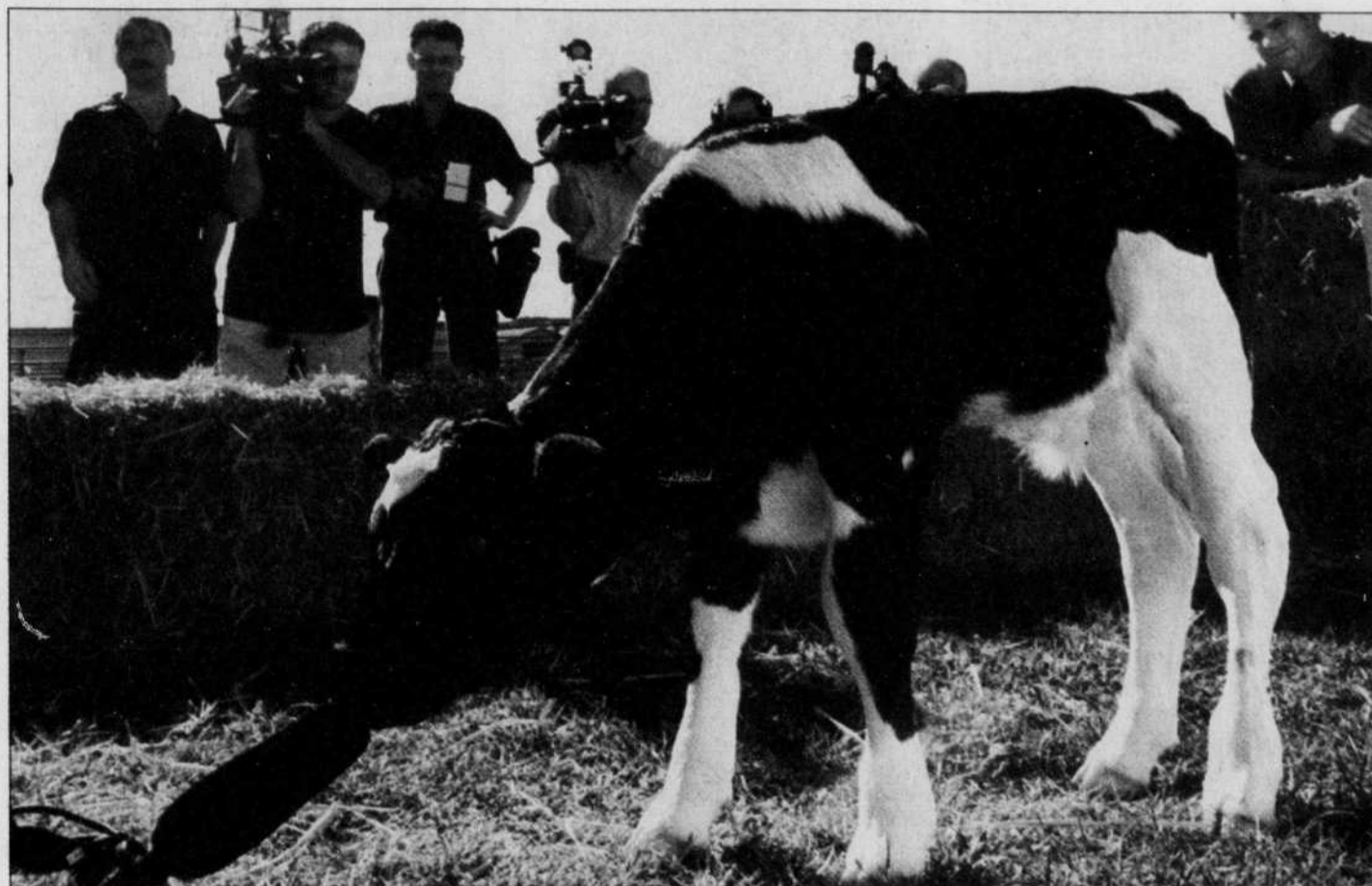


VOL. XCI N° 215

LE JEUDI 21 SEPTEMBRE 2000

87c + TAXES = 1\$

Illustre clone



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Vedette du jour, le veau Starbuck II a fait la bise à un micro, au grand plaisir des photographes.

Starbuck en copie conforme

Âgé de deux semaines, le petit veau fait déjà rêver les éleveurs

JUDITH LACHAPELLE
LE DEVOIR

Saint-Hyacinthe — «Y a pas à dire, c'est un bien beau veau!» Rassemblés tels des rois mages autour du nouveau-né, les invités du Centre d'insémination artificielle du Québec (CIAQ) contemplan la «réincarnation» du plus célèbre taureau ayant foulé ses stalles. Hanoverhill Starbuck I, le taureau parfait, a connu une longue et fructueuse carrière de

presque vingt ans jusqu'à sa mort, en 1998. Ses descendants se comptent par centaines de milliers. Mais le petit veau qui trotte hier dans l'enclos est plus que son descendant, il en est le clone. Mêmes pattes bien droites, mêmes hanches larges, Starbuck II fait déjà rêver les éleveurs...

Le CIAQ n'était pas peu fier de présenter en première mondiale Starbuck II, fruit d'une technique de clonage unique utilisée par le Dr Lawrence C. Smith, de la faculté de

médecine vétérinaire de l'Université de Montréal, et le Dr Daniel Bousquet, directeur de la recherche à l'Alliance Boviteq. En remettant au CIAQ le veau en bonne santé, les chercheurs ont déclaré avoir accompli leur mission.

Les chercheurs ont d'abord pris quelques cellules sur des tissus qui avaient été prélevés sur Starbuck I un mois avant sa mort puis congelés dans de l'azote liquide. Ils ont laissé les cellules en culture avant d'en prélever le

noyau, qui contient le bagage génétique de Starbuck I. À cette étape, les chercheurs ont fait croître les cellules dans un milieu de culture sans sérum, une technique différente de celles utilisées jusqu'ici en clonage. Cette technique aurait contribué à minimiser les risques d'anomalies congénitales et néonatales chez l'animal.

D'autre part, ils ont prélevé un ovocyte (ovule à maturité, prêt à

VOIR PAGE A 8: STARBUCK

Centres jeunesse

«Ce n'est pas l'apocalypse»

Le ministre Baril réfute les affirmations du président de la Commission des droits de la personne

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Le ministre responsable de la Protection de la jeunesse, Gilles Baril, s'inscrit en faux contre les déclarations faites mardi par le président de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPJ), Claude Filion, voulant que le réseau québécois des Centres jeunesse soit aux prises avec de «fortes turbulences» et incapable de s'assurer de la qualité des services offerts.

Joint à Sydney pour réagir au rapport incriminant de la Commission des droits de la personne sur un centre pour jeunes de Saint-Hyacinthe, le ministre Baril a dit ne pas du tout partager les commentaires faits par le président de la Commission sur l'ensemble des services de protection québécois. «Il y a encore des lacunes dans le réseau, mais ce n'est pas l'apocalypse ni le chaos. Il y a des endroits où ça va très, très

bien», a insisté le ministre, qui estime facile de «faire du sensationnalisme en se concentrant sur les échecs du réseau».

Rappelons que le rapport de la Commission blâmait sévèrement mardi la direction du Centre de réadaptation Bois-Joly de Saint-Hyacinthe et, dans une moindre mesure, les Centres jeunesse de la Montérégie et le ministère de la Santé, en raison de mesures d'isolement abusives imposées à une vingtaine de jeunes hébergés dans ce pavillon entre juillet et décembre 1999. Certains enfants, placés en raison d'un milieu familial jugé dangereux, ont été isolés, dans certains cas, pendant des journées entières dans une cellule exiguë sans matelas et presque sans vêtement.

À cette occasion, M^e Filion a soutenu que ce n'était pas la première fois que la Commission dénonçait des dérapages importants

VOIR PAGE A 8: BARIL

LE MONDE

La CIA frayait avec les officiers de Pinochet

■ À lire en page A 5

HORS-JEU

On n'arrête pas le progrès

On jase, on jase, on regarde la télé en mangeant des croustilles ondulées sauteur crème sûre et oignon, et pendant ce temps, qu'est-ce qu'il fait le progrès? Tout à fait: il progresse. Le sport de haut niveau est comme ça, messieurs dames: aussi moderne que le pentathlon du même nom.



Jean Dion
Sydney 2000

Aussi, ça n'a l'air de rien vu d'ici, mais les Jeux olympiques auxquels vous assistez avec un soupçon de fascination marquent une véritable révolution technologique qui ne laisse pas de laisser pantois. Bien sûr, il y a les uniformes qu'on aperçoit à la natation et qu'on verra sous peu chez les sprinters à pied, les casques style «Les envahisseurs attaquent» des cyclistes sur piste, mais ce n'est là que la pointe de l'asperge.

Saviez-vous, par exemple, que de minuscules puces sont intégrées aux lacets de chaussures des triathlons et des marathoniens, de même qu'au dossard des cyclistes sur route? Ces puces sont reliées électroniquement à des bornes situées le long du parcours et permettent aux officiels de savoir en tout temps où se situent tous les concurrents, évitant ainsi, comme il est déjà arrivé, que des athlètes peu scrupuleux fassent une partie du trajet en voiture ou en métro. (Par contre, l'usage de l'autobus est autorisé, ceux-ci se retrouvant la plupart du temps ou dans un bouchon, ou carrément perdus, et ne conférant donc pas un avantage indu.)

Pour leur part, certains kayakistes profitent de lunettes spéciales mises au point par l'Institut australien des sports. Ces lunettes contiennent un senseur qui transmet au coin de l'œil de l'athlète des données

VOIR PAGE A 8: PROGRÈS

INDEX

Annonces	B 6	Idées	A 7
Avis publics	B 4	Le monde	A 5
Bourse	B 2	Les sports	B 5
Culture	B 8	Mots croisés	B 6
Économie	B 1	Télévision	B 7
Éditorial	A 6	Météo	B 6

Des surplus quatre fois plus élevés que prévu

L'opposition accuse Ottawa de faire des prévisions délibérément conservatrices pour éviter le débat sur l'utilisation des surplus

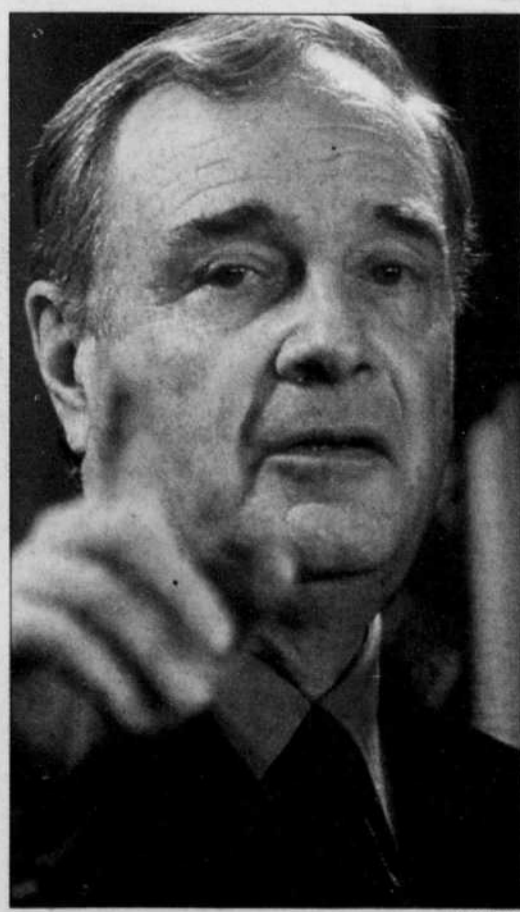
HÉLÈNE BUZZETTI
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Le ministre des Finances, Paul Martin, a confirmé hier qu'il avait largement sous-estimé l'ampleur des surplus budgétaires, ravivant ainsi le débat sur ce qu'on commence à appeler son manque de transparence sur l'état réel des finances publiques du pays.

Ainsi, les surplus du gouvernement fédéral pour l'année 1999-2000, terminée le 31 mars dernier, ont été quatre fois plus élevés que prévu: 12,3 milliards de dollars au lieu de trois milliards. À cause des règles comptables en vigueur, qui imposent que tout surplus non comptabilisé serve à rembourser la dette, la dette du Canada est passée de 576,8 à 564,5 milliards de dollars. Depuis trois ans, donc, soit depuis que le gouvernement libéral de Jean Chrétien a rompu avec les déficits, le Canada a remboursé 18,7 milliards sur sa dette. Le ratio dette-PIB est passé en quatre ans de 71,2% à 58,9%. Une telle réduction de l'endettement du pays permet, selon le ministre, d'économiser un milliard en intérêts chaque année.

«Il s'agit d'une excellente nouvelle», a annoncé un Paul Martin visiblement très fier de ces résultats. «Cela signifie que nous pourrions financer des priorités stratégiques, comme l'entente conclue par les premiers ministres la semaine dernière en vue de renforcer et de préserver le régime de soins de santé. Cela signifie que nous pourrions accélérer les réductions d'impôts, et cela signifie que nous pourrions réduire la dette encore davantage.»

Et la spirale ne ferait que commencer. Car les surplus seront vraisemblablement encore plus faramineux l'année prochaine. M. Martin avait annoncé un surplus de quatre milliards dans son budget de février, mais à peine quatre mois depuis le début de l'année financière, les surplus atteignent... 11,4 milliards. C'est le double de ce qu'on enregistrerait à pareille date l'année dernière. M. Martin a toutefois mis en garde contre toute extrapolation, soulignant que les diminutions d'impôts consenties en février ne sont entrées en vigueur qu'en juillet et qu'elles se feront sentir sur les revenus de l'État plus tard dans l'année. Sans compter l'entente conclue avec les provinces sur la restauration du Transfert social canadien, qui leur remettra 21,1 milliards en cinq ans. M.



REUTERS

Paul Martin

Martin a fermé la porte à la possibilité de faire un budget hâtif pour décider de l'utilisation de ce surplus supplémentaire.

VOIR PAGE A 8: SURPLUS

Whitewater, dernier chapitre

Le procureur spécial exonère les Clinton au bout de six ans d'enquête

FRANCIS TEMMAN
AGENCE FRANCE-PRESSE

Washington — Au terme de six ans d'enquête, le procureur spécial Robert Ray a exonéré les époux Clinton pour leur rôle dans le scandale politico-financier Whitewater, estimant que les preuves étaient «insuffisantes» pour intenter des poursuites judiciaires.

Cette décision annoncée hier constitue un heureux dénouement pour les Clinton, qui ont toujours dénoncé dans cette affaire une «chasse aux sorcières». Mais elle enlève surtout un poids des épaules de la première dame Hillary Clinton, candidate en novembre à un poste de sénateur dans l'État de New York.

Le procureur Ray a jugé que les preuves étaient «insuffisantes pour prouver devant un jury, sans l'ombre d'un doute raisonnable, que tant le président que Mme Clinton avaient participé en pleine connaissance de cause à des actes criminels ou avaient connaissance d'actes criminels».

Le porte-parole de la Maison-Blanche a aussitôt salué cette décision. «Robert Ray est le dernier enquêteur à achever un examen des transactions liées au projet immobilier Whitewater et à conclure qu'il n'y a aucun fondement à une action en justice», a déclaré Joe Lockhart.

«Je suis heureuse que ce soit enfin terminé», a pour sa part déclaré Hillary Clinton, ajoutant que «maintenant tout le monde pouvait tourner la page».

Née de l'échec d'un projet immobilier dans l'Arkansas, dans lequel les époux Clinton avaient investi dans les années 70, l'affaire Whitewater s'était soldée par la faillite frauduleuse à la fin des années 80 d'une caisse d'épargne publique, la Madison Guaranty Savings and Loan, avec une facture pour le contribuable s'élevant à 73 millions de dollars.

En 1994, l'attorney général (ministre de la Justice) de l'administration Clinton, Janet Reno, avait recommandé la nomination d'un procureur indépendant dans cette affaire.

L'une des questions au cœur de l'enquête était de



Hillary Clinton

VOIR PAGE A 8: CLINTON

• LES ACTUALITÉS •

Hydroélectricité

Les opposants au projet de Boralex s'adressent au tribunal

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

Les Amis-es de la Batiscan ainsi que certains citoyens de cette municipalité ont signifié hier à Forces motrices Batiscan (FMB), une filiale de Boralex, leur intention de déposer «au cours des prochains jours une action en nullité et en injonction permanente» contre le projet de ce promoteur de construire une petite centrale hydroélectrique sur cet affluent du Saint-Laurent, situé en Mauricie.

Le Tribunal administratif du Québec (TAQ) a récemment refusé au ministre de l'Environnement, Paul Bégin, le droit d'annuler le certificat d'autorisation accordé au projet de centrale de FMB par son ministère le 27 mai 1999 parce qu'il avait été émis en contravention des normes réglementaires par un fonctionnaire. Le ministre a répliqué avant-hier en demandant au TAQ de réviser sa décision parce qu'elle le force notamment à usurper un pouvoir reconnu exclusivement par la loi au gouvernement et non à lui.

La démarche des Amis-es de la Batiscan vise, selon leur procureur, M^e Francis Letendre, à obtenir une injonction permanente contre le projet jusqu'à ce qu'il soit légalement autorisé, c'est-à-dire après avoir suivi le processus d'études d'impact et d'audiences publiques requis des projets de cette ampleur. La nouvelle procédure vise aussi à faire déclarer le projet non conforme à plusieurs des normes du Règlement sur l'évaluation des impacts environnementaux, ce que le ministère a invoqué jusqu'ici pour faire révoquer l'autorisation accordée au promoteur.

Les requérants avisent enfin FMB de leur intention de réclamer une injonction interlocutoire si les promoteurs démarraient les travaux avant la fin des procédures.

Selon M^e Letendre, ce nouveau recours n'entre pas en conflit avec la demande de révision déposée lundi par le ministre Bégin. Il s'agit, a-t-il dit, de deux démarches différentes. M^e Letendre n'a pas exclu cependant que les parties doivent se parler pour décider de l'ordre dans lequel ces deux causes seront entendues.

EN BREF

Réouverture de procès

(PC) — Hugues Duguay, 31 ans, a obtenu de la Cour d'appel du Québec un réexamen du procès qui, en 1990, l'a envoyé en prison pour un meurtre dont il s'est toujours dit innocent. L'homme a pu retrouver la liberté en attendant la révision en question. C'est la Commission Poitras — qui a mené l'enquête sur les pratiques de la Sûreté du Québec, à la suite d'une retentissante affaire de fabrications de preuves — qui a permis à Duguay d'obtenir une seconde révision de ce procès. En 1999, la Commission s'est, entre autres, penchée sur son cas et a reconnu que les policiers de la Sûreté du Québec avaient, lors du procès, mal fait leur travail en dissimulant des preuves favorables aux accusés. Lors de ce procès, qui remonte à 1990, Hugues Duguay et un autre accusé, Billy Taillefer, avaient été accusés puis trouvés coupables du meurtre d'une adolescente, à Val-d'Or, en Abitibi. Ils avaient été condamnés à la prison à vie, l'année suivante, et se trouvaient derrière les barreaux depuis. Les deux hommes avaient toujours clamé leur innocence et indiqué que les aveux incriminants portant leur signature avaient été obtenus d'eux par la force, après 16 heures d'un interrogatoire violent. Billy Taillefer est toujours en détention et attend un verdict du ministère fédéral de la justice qui lui permettrait éventuellement, comme Hugues Duguay, de recouvrer la liberté en attendant le réexamen du procès litigieux.

Commission Clair

Pas de réforme de la santé possible sans réelle volonté politique

Claude Castonguay doute que le gouvernement acceptera de bousculer les médecins, syndiqués et dirigeants pour sortir de l'impasse financière actuelle

Même les meilleures solutions ne sauront régler les problèmes du système de santé si la volonté de changement n'y est pas, ont plaidé hier plusieurs experts au dernier forum de la commission Clair sur l'avenir des services de santé. Parmi eux, l'ancien ministre de la Santé, Claude Castonguay, qui doute fort que le gouvernement résiste aux pressions des groupes d'intérêt.

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Pour tirer le système de santé de l'impasse financière, l'ancien ministre de la Santé, Claude Castonguay, croit qu'il faut changer la façon de payer les médecins et de financer les hôpitaux ainsi que revoir de fond en comble la façon de négocier avec les employés. Il doute toutefois que le gouvernement aura la volonté politique de procéder à de tels changements.

«Trouver la volonté politique de faire des changements dans ce domaine hautement corporatif où des groupes défendent généralement le statu quo, ça va demander beaucoup de volonté politique, et je ne sais pas

si elle sera là», a déclaré hier l'ancien ministre, conférencier invité au quatrième forum d'experts organisé par la commission Clair sur le financement du système de santé et des services sociaux.

Celui qui a donné son nom à la «castonguette» (carte d'assurance-maladie) estime qu'il faut à tout prix revoir le mode de paiement à l'acte des médecins et l'assujettir au budget des hôpitaux pour résoudre le problème de la répartition des médecins. De cette façon, «les médecins suivront les fonds», dit-il. Il plaide aussi en faveur d'une révision complète des modes de négociation, qui privilégient à l'heure actuelle des ententes nationales trop rigides.

Côté financement, le secteur privé doit être utilisé pour apporter un nouveau souffle au système de santé, comme cela a été fait avec l'assurance-médicaments, croit M. Castonguay. Des crédits d'impôts pourraient être accordés à ceux qui investissent dans les cliniques privées ou les centres d'hébergement. Ceux-ci pourraient obtenir, par appels d'offres, des contrats de service. «Si on est prêts à investir des millions et des millions en crédits d'impôts pour le multi-média ou le commerce électronique, on devrait être prêts à le faire aussi pour les soins de santé», plaide-t-il.

Quant à la gratuité totale des services médicaux, l'ex-ministre pense qu'elle a introduit une certaine iniquité dans notre système. Certains soins médi-

caux mineurs sont toujours assumés par l'État alors qu'en contrepartie de grands malades payent la quasi-totalité de leurs médicaments ou de leurs soins de longue durée.

L'allocution de M. Castonguay a d'ailleurs été suivie de vigoureux échanges avec les gens dans la salle et avec Robert Evans, professeur au département de sciences économiques de l'université de la Colombie-Britannique, qui avait déclaré, un peu plus tôt, que «la pire chose à faire serait de réagir aux problèmes du système de santé en ajoutant de l'argent». L'ancien ministre a vaguement laissé entendre que les grandes théories élaborées dans les milieux universitaires étaient bien loin de la réalité des hôpitaux.

Par ailleurs, Guy Morneau, p.-d.g. de la Régie des rentes, est venu exposer l'idée de créer une caisse-vieillesse pour faire face au vieillissement accéléré de la population québécoise, qui engendrera une hausse spectaculaire de la demande en soins de longue durée d'ici 40 ans. Pour éviter de faire reposer le fardeau sur une seule génération, M. Morneau propose de créer une caisse, financée par une prime similaire à celle du régime d'assurance-médicaments, dont la cotisation s'établirait en moyenne à 135 \$ par an par contribuable. Cette caisse permettrait d'offrir à toute personne en perte d'autonomie des services de maintien à domicile ou d'hébergement en résidence.

Conflit de la pêche au homard

La médiation de Rae échoue

CHRIS MORRIS
PRESSE CANADIENNE

Burnt Church — La menace de nouveaux affrontements violents se dessinait hier soir sur les eaux de la baie de Miramichi, au Nouveau-Brunswick, alors que les pourparlers destinés à trouver une solution pacifique au conflit sur la pêche au homard venaient de sombrer, et que le médiateur, Bob Rae, rentrait chez lui.

L'ex-premier ministre ontarien a quitté Burnt Church en disant que les positions des parties étaient trop éloignées pour une médiation. Il n'a cependant pas écarté la possibilité de revenir, s'il devait y avoir une percée. Après une journée de négociation, le chef Wilbur Dedam a annoncé que la médiation n'allait nulle part et qu'il semblait inévitable que les casiers à homards des pêcheurs de la bande de Burnt Church soient à nouveau saisis par les agents du ministère fédéral de Pêches et Océans.

Commentant la médiation, M. Dedam a déclaré qu'à son avis il n'y avait pas de volonté d'arriver à un accord de la part du gouvernement. Le ministre fédéral des Pêches, Herb Dhaliwal, «n'a pas bougé du tout», a affirmé le chef micmac.

Ovide Mercredi, l'ex-chef de l'Assemblée des premières nations, était à Burnt Church et il a fait un vibrant plaidoyer en faveur de la paix. Il a demandé au peuple canadien de prier pour cette communauté et pour les politiciens, afin qu'ils usent de raison, non de violence. Il a ajouté que l'Assemblée des premières nations avait sollicité l'appui des chefs autochtones, en vue d'actions politiques non violentes à travers le pays.

Les pêcheurs non autochtones ont par ailleurs soutenu que le gouvernement fédéral avait proposé de les payer pour qu'ils restent à l'écart du conflit explosif. Plusieurs pêcheurs commerciaux ont affirmé que des agents fédéraux avaient transmis, par le syndicat, des offres de 10 000 \$ à 12 000 \$ par personne pour ne pas

remonter les casiers à homards des autochtones.

Les pêcheurs ont rejeté la proposition. Il n'a pas été possible d'obtenir confirmation de cette offre au ministère des Pêches et Océans.

Mike Belliveau, le porte-parole de l'Union des pêcheurs des Maritimes, a dit croire que l'offre venait de M. Rae, et non du gouvernement fédéral. Pour les pêcheurs, a-t-il dit, ce n'est pas une question d'argent. C'est l'avenir de la pêche qui est en jeu.

Les pêcheurs commerciaux non autochtones ont déjà prévenu qu'ils prendraient eux-mêmes les choses en mains d'ici une semaine, à moins qu'Ottawa ne mette immédiatement fin à la pêche autochtone.

Le chef Dedam s'est dit fatigué des menaces des non-autochtones. «Ils ont déjà gagné leur subsistance. Qu'ils nous laissent donc tranquilles», a-t-il lancé.

La veille, en fin de journée, un règlement pacifique semblait pourtant imminent. Les leaders autochtones avaient proposé que les Micmacs et les représentants du gouvernement fédéral procèdent ensemble au comptage des casiers à homards au large de Burnt Church, et se disaient prêts à en retirer un certain nombre, ce que M. Rae avait qualifié de progrès significatif. Les autochtones voulaient cependant que Pêches et Océans leur rende plusieurs bateaux saisis au cours d'opérations antérieures. Les autochtones ont dit que Pêches et Océans a refusé.

À Ottawa, le ministre Dhaliwal a dit qu'il commençait à perdre patience et qu'il passerait à l'action si aucun règlement n'était conclu sous peu. Les pêcheurs autochtones invoquent un jugement de la Cour suprême qui leur reconnaît le droit à une pêche de subsistance. Cependant le fédéral considère illégale la pêche au homard pratiquée en ce moment par les autochtones, puisque la saison de pêche commerciale, dans la baie de Miramichi, est maintenant terminée. Les pêcheurs non autochtones estiment que la pêche pratiquée à l'automne pourrait détruire les stocks de homards.

Pas de sursis pour les fabricants de tabac

NELSON WYATT
PRESSE CANADIENNE

Les compagnies de tabac ont échoué dans leur tentative de faire reporter l'application de la réglementation fédérale relative aux messages portant sur les dangers des produits du tabac, qui doit entrer en vigueur en décembre prochain.

Elles devront donc se conformer au délai fixé et imprimer des messages plus gros et plus explicites sur leurs paquets de cigarettes à compter du 23 décembre, a décrété le tribunal, hier.

La décision rendue par la juge Danielle Grenier, de la Cour supérieure du Québec, ne porte que sur la demande de sursis, et non sur le procès intenté par les manufacturiers de tabac contre la constitutionnalité de la réglementation fédérale adoptée par la Chambre des communes en juin dernier.

Cette partie de la cause doit être entendue au début de l'an prochain.

Les avocats de Rothmans, Benson & Hedges, JTI-MacDonald et Imperial Tobacco plaident que les fabricants de tabac ne pouvaient respecter l'échéance du 23 décembre pour l'entrée en vigueur de la loi imposant de nouveaux messages sur les paquets de la plupart des grandes marques de cigarettes.

Mais la juge Grenier a rejeté leurs arguments, en affirmant que ceux-ci étaient basés principalement sur des préoccupations de nature financière, alors que les nouveaux règlements ont été adoptés dans l'intérêt public.

Les compagnies de tabac avaient réclamé le sursis afin d'éviter d'avoir à dépenser des millions de dollars pour modifier leurs emballages, alors que la constitutionnalité de la loi faisait toujours l'objet d'une contestation en cour.

Alliance Québec victime d'un incendiaire

VALÉRIE DUFOUR
LE DEVOIR

C'est devant une église vide qu'environ 70 membres du Mouvement de libération nationale du Québec (MLNQ) ont manifesté hier soir, pancarte au poing. Une tentative d'incendie commise hier matin a en effet forcé Alliance Québec, qui devait y tenir un souper-bénéfice, à déplacer l'événement in extremis.

Si la manifestation a eu lieu comme prévu devant l'église Saint-Nicolas, dans le quartier Petite Patrie, c'est que le MLNQ ignorait tout des incidents de la journée, soutient le président du

mouvement, l'ancien felquist Raymond Villeneuve. «Moi, je voulais à tout prix éviter un affrontement ce soir [hier soir], et c'est pour ça que j'avais informé les médias. Je n'étais pas au courant pour la bombe [sic]. Pensez-vous qu'on aurait tenu une manifestation devant un édifice si on avait essayé de l'incendier dans la journée?»

Raymond Villeneuve a précisé que la manifestation avait pour but de dénoncer les attaques que porte l'avocat anglophone Brent Tyler à la loi 101. Le souper organisé par Alliance Québec était en effet une activité de financement pour le compte du juriste, qui mène plusieurs batailles de front contre

l'affichage unilingue français et pour défendre le droit d'envoyer ses enfants à l'école en anglais.

Ainsi, les manifestants ont tout de même tenu une vigie et scandé de nombreux slogans à saveur linguistique. Drapeaux aux couleurs des Patriotes et fleurdelisés flottaient au sein du groupe, constitué de plusieurs jeunes indépendantistes.

Certains étaient masqués, d'autres arboraient fièrement macarons, pancartes et gilets provocateurs. Que ce soit en criant «Montreal français!» ou bien «101 ou 401!» (en référence à la loi et à l'autoroute ontarienne), les manifestants ne manquaient pas d'inspira-

tion. «J'encouragerai toujours les jeunes à reprendre la lutte que j'ai menée dans les années 60, a lancé M. Villeneuve. On pourrait voir apparaître bientôt un nouveau FLQ.»

Compte tenu de la tentative d'incendie dans la cour arrière de l'église, le SPCUM avait dépêché plusieurs policiers sur les lieux. La manifestation était filmée et un panier à salade était stationné tout près. D'autre part, une enquête a été ouverte pour découvrir le ou les responsables du début d'incendie. Les enquêteurs ne croient pas que le MLNQ soit responsable mais n'écartent pas la possibilité qu'un membre plus marginal ait pu faire le coup.

Un «petit missile» est tiré contre le siège du MI-6

AGENCE FRANCE-PRESSE

Londres. — Un «petit missile» est à l'origine d'une explosion qui s'est produite mercredi soir au siège du service britannique du renseignement MI-6, dans le centre de Londres, a déclaré le chef de l'unité anti-terroriste de Scotland Yard, Alan Fry.

Selon M. Fry, les dégâts au bâtiment, qui se trouve sur la rive sud de la Tamise à moins d'un kilomètre du siège du Parlement et de la résidence du premier ministre, étaient «très légers».

Il a refusé de se prononcer sur le type d'arme utilisée mais a précisé qu'il ne semblait pas que cela puisse être un mortier vu les dégâts causés.

Parlant à la presse à l'extérieur de l'immeuble tôt jeudi matin, M. Fry a indiqué que la police «gardait à l'esprit» les groupes dissidents de l'Armée républicaine irlandaise (IRA) mais n'excluait pas d'autres groupes possibles.

L'activité du service de renseignement n'a pas été perturbée par l'explosion, qui selon des témoins, a été immédiatement suivie d'une deuxième. Un porte-parole des services de secours a affirmé qu'il n'y avait pas de blessés.

Le quartier a été rapidement bouclé et des démineurs ont inspecté le bâtiment dont ne s'échappait ni flamme ni fumée. La présence d'Alan Fry sur place ainsi que le témoignage d'un officier de police cité par la chaîne britannique d'in-

formations en continu Sky News avaient aussitôt fait naître des rumeurs d'attentat. L'officier de police sur place avait déclaré que l'explosion était «très suspecte». Des informations non confirmées indiquaient par ailleurs que la police avait trouvé sur place un dispositif de mise à feu.

Si l'enquête révèle que l'explosion est d'origine criminelle, c'est tout le système de sécurité qui devra être revu. Le QG flambant neuf du MI-6, sur les bords de la Tamise, juste en face de celui du service de contre-espionnage MI-5, a en effet été décrit comme l'un des bâtiments les plus sûrs de Grande-Bretagne, équipé des dispositifs de sécurité les plus performants: fenêtres à l'épreuve des balles, systé-

me de vidéo intérieure... Un témoin cité par la chaîne de télévision publique BBC a affirmé qu'il avait vu un éclair au-dessus du siège du MI-6 «qui semblait venir du bâtiment lui-même». «L'éclair a été suivi par une explosion qui a secoué le sol et ma voiture. J'ai dit à ma compagne, 'ça doit être une bombe'».

Une avocate vivant dans le quartier a précisé qu'elle avait entendu deux explosions, «très fortes, l'une suivant l'autre» qui ont fortement secoué les fenêtres de son domicile.

La capitale britannique a été la cible, durant les douze derniers mois, d'attentats de la part de membres d'un groupe dissident de l'IRA, avec notamment l'explosion d'une bombe qui a endommagé un pont sur la Tamise.



SALON DU LIVRE ANCIEN

la Cathédrale de la Sainte-Trinité
de Québec

23 et 24 septembre 2000

Samedi: midi à 18h - Dimanche: 11h à 17h

UNIVERSITÉ CONCORDIA

Pavillon McConnell

1400, boul. de Maisonneuve O.

LE DEVOIR

ADMISSION: 5,00 \$ pour les deux journées

RABAIS DE 1,00\$ À L'ADMISSION AVEC CETTE ANNONCE

GRAND CHOIX
DE LIVRES
ANCIENS ET
RARES, ILLUSTRÉS,
PREMIÈRES EDI-
TIONS, BELLES
RELIURES.

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

BARIL

SUITE DE LA PAGE 1

observés dans les Centres jeunesse et que le réseau québécois était visiblement aux prises avec de «fortes turbulences». Ce dernier a ajouté qu'il déplorait l'absence de toutes normes de pratique universelles dans les Centres jeunesse permettant de juger de la qualité des services offerts à travers le Québec.

Hier, le ministre responsable de la Protection de la jeunesse a concédé qu'il était possible de faire mieux au Québec mais il s'est offusqué du diagnostic général posé par le président de la Commission. A son avis, les problèmes rapportés par la CDPDJ sont limités à quelques régions isolées et ne reflètent pas du tout l'état de santé du reste du réseau. «Il y a des problèmes clairs dans certaines régions et on va s'y attaquer. Mais ce n'est pas en tirant à boulets rouges sur le système qu'on va aider les jeunes», plaide-t-il.

CLINTON

SUITE DE LA PAGE 1

savoir si Bill Clinton avait exercé en 1986 des pressions pour que la Madison Guaranty, administrée par Jim et Susan McDougal, octroie un prêt de 300 000 \$ à celle qui était aussi sa partenaire dans le projet Whitewater, Susan McDougal, et ce en violation des lois fédérales.

Un autre aspect de ce scandale concernait aussi la disparition mystérieuse de factures d'honoraires établies par Mme Clinton, alors avocate à la Rose Law Firm. Ces documents étaient recherchés par les enquêteurs depuis deux ans lorsqu'ils sont mystérieusement réapparus dans un bureau de la Maison-Blanche.

Le 27 janvier 1996, Hillary Clinton avait dû répondre aux questions d'un grand jury (jury de mise en accusation), une première dans l'histoire des États-Unis pour une *first lady*.

La même année, le président Clinton avait lui-même été interrogé par un grand jury, mais par vidéo interposée.

Au total, 12 personnes ont été condamnées et emprisonnées pour fraude et entrave à la justice dans cette affaire. Parmi eux figurent notamment l'ancien gouverneur de l'Arkansas Jim Tucker ainsi que Jim et Susan McDougal, deux proches des Clinton.

La clôture de l'enquête Whitewater intervient après deux non-lieux similaires dans deux autres affaires visant les Clinton.

En mars dernier, le procureur Ray avait renoncé à des poursuites dans le scandale du Filegate, consistant en l'obtention indue par la Maison-Blanche de fiches confidentielles du FBI sur 900 personnalités politiques républicaines. Et en juin, il classait le dossier du Travelgate, le licenciement controversé de sept employés du service des voyages de la Maison-Blanche sur ordre de Mme Clinton.

Reste encore le scandale Monica Lewinsky, dont Bill Clinton n'est pas encore totalement débarrassé. Le procureur Robert Ray a en effet, selon la presse américaine, convoqué un nouveau grand jury afin d'examiner l'éventualité d'une possible inculpation du président Clinton, cette fois après son départ de la Maison-Blanche en janvier prochain.

Nouvelle arme contre E. coli

(PC) — Un nouveau vaccin, produit au Canada et destiné à combattre la bactérie *E. coli*, devrait être mis en marché à court terme si les autorisations gouvernementales requises sont obtenues. Cette bactérie est réputée avoir été responsable de la mort de six personnes, en mai dernier, à Walkerton, en Ontario. Le vaccin a été mis au point par un professeur de biotechnologie à l'Université de Colombie-Britannique, Brett Finlay. «Grâce à la vaccination du bétail, vecteur de transmission connu, la contamination des aliments et de l'eau potable par la souche d'*E. coli* pourrait être considérablement réduite», a déclaré mardi le professeur Finlay.

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courriel redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 512, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. *Le Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

Le ministre Baril reconnaît qu'il y a eu un problème sérieux à Saint-Hyacinthe, dû à une «mauvaise gestion organisationnelle». Toutefois, dit-il, une tournée récente des diverses régions du Québec lui fait dire que les Centres jeunesse se portent plutôt bien. La question des normes de pratique est en passe d'être résolue, dit-il, puisqu'on a confié à André Lebon, responsable d'un important rapport sur l'état du réseau de protection, le soin de resserrer les pratiques et de superviser la formation des professionnels de ce milieu.

Hormis les Centres jeunesse des Laurentides, aujourd'hui sous tutelle, les Centres jeunesse de la Montérégie, ébranlés par ce dernier rapport, les Centres jeunesse de Montréal, sous le coup d'une enquête ministérielle, et la région de Chaudière-Appalaches, le reste du réseau se porte très bien, défend Gilles Baril.

A preuve, le ministre affirme que les listes d'enfants signalés en attente de services sont au plus bas, avec 620 dossiers en attente comparativement à 3658 cas en 1989. Le portrait sévère tracé par le président de la Commission semble ne pas tenir compte du fait que,

depuis deux ans, 78,5 millions ont été investis, dont 34,5 millions pour effacer les déficits des Centres jeunesse, ajoute ce dernier. Des projet spéciaux, destinés à encadrer 3000 jeunes familles jugées à risque, sont aussi en chantier, et cinq millions viennent d'être versés pour mieux soutenir les familles d'accueil, ajoute Gilles Baril.

Quant à la situation décrite à Saint-Hyacinthe, le ministre dit avoir agi, dès le 29 mai, après en avoir été informé, et avoir nommé un observateur indépendant pour faire enquête. Le rapport de cet observateur, obtenu hier par *Le Devoir*, conclut que tout est rentré dans l'ordre et que les mesures correctives ont été appliquées de façon rigoureuse.

Toutefois, cet observateur note que des allégations, qu'il juge non fondées, subsistent, parce que ceux qui ont dénoncé la situation sont mécontents que la direction n'ait pas procédé au congédiement des éducateurs blâmés. Selon cet enquêteur, un problème de relations de travail pourrait toujours l'atmosphère au pavillon de Saint-Hyacinthe.

PROGRÈS

SUITE DE LA PAGE 1

cruciales, comme son rythme cardiaque ou les plus récents résultats du tournoi de ping-pong.

En aviron, des senseurs sont aussi placés sur les avirons et fournissent des renseignements sur la force exercée sur l'eau par chaque rameur, permettant aux entraîneurs d'identifier le maillon faible de l'équipage ou de constater et de corriger un problème de cadence.

Voilà qui est extraordinaire, non?

Mais notre innovation préférée, quoique moins spectaculaire technologiquement, est celle qui a cours à la boxe. Nous le savons tous — et si nous ne le savons pas, nous le soupçonnons —, la boxe est un éternel lieu de controverse où pullulent les accusations de corruption et de combats truqués, y compris aux Jeux olympiques. Or donc, l'Association internationale de boxe amateur (AIBA), qui craint au surplus que la boxe, en raison de la nature même du sport, disparaisse du programme olympique, a pris quelques mesures, dont celle de promettre à tout juge ou arbitre apportant la preuve d'une tentative de corruption le double de la somme offerte par les tricheurs.

Mais il y a plus. À Sydney, tous les juges de boxe sont surveillés par une «caméra espionne» qui montre l'action telle que la perçoit chacun des officiels. Si un juge inscrit des coups imaginaires, ou n'inscrit pas des coups réels, il ne peut donc plus plaider qu'il ne pouvait pas voir de son angle, et les surveillants sont en mesure de savoir immédiatement qui triche. Un ordinateur recueille aussi l'historique de pointage de chaque juge et l'analyse afin de déterminer s'il y a anguille sous roche.

Et voilà, chers amis, comment on construit un monde meilleur.

L'haltérophile bulgare Ivan Ivanov, champion olympique à Barcelone et deuxième samedi dans la catégorie des 56 kg, s'est fait retirer sa médaille d'argent et a été expulsé du village des athlètes après avoir subi un contrôle de dopage qui s'est révélé positif. Ivanov aurait pris du furosemide, un diurétique qui permet de perdre du poids et, selon nos sources, de se prendre pour le nombril du monde. Le vice-président de la Fédération internationale d'haltérophilie, Sam Coffa, l'a traité d'*idiot*.

C'est drôle, mais en admirant la belle Mexicaine Soraya Jimenez Mendivil, médaillée d'or chez les 58 kg (où Maryse Turcotte a terminé quatrième), nous avons eu comme la très vague impression, peut-être était-ce parce qu'il était trois heures du matin, que c'était nous qu'on prenait pour un idiot.

Mendivil, qui s'alimente à l'eau claire, a amélioré sa marque personnelle de 40 kg au cours de la dernière année. Et, a souligné Pierre Bergeron, l'entraîneur de Turcotte, elle a embauché un entraîneur bulgare. Mais ce n'est qu'un hasard.

La vie est parfois ingrate. On tient le coup en pleine nuit pour voir Alexandre Popov, médaillé d'or aux 50 m et 100 m style libre en 1992 et 1996, et qui vient lui siffler la victoire par 39 misérables centièmes de seconde? Encore une fois, notre ami Pieter van den Hoogenband, dit VDH (à ne pas confondre avec VLB, VTI, la saute V-H et PET). VDH, parce que «c'est plus court comme ça», ainsi que l'a indiqué Marie-José Turcotte à ceux qui ne l'avaient pas remarqué.

Popov est notre favori parce qu'il ne porte pas cette fameuse combinaison inspirée du petit poisson des chenaux — «*j'ai ma propre peau*», explique-t-il —, parce qu'il nage en bedaine avec un vrai costume de bain, parce qu'il a conservé ses cheveux et nage pas de casque. En plein comme dans le bon vieux temps où il y avait juste six équipes.

En plus, il est correct. «*J'ai déjà eu beaucoup de médailles. Je ne peux pas tout gagner. Il faut partager*», a-t-il dit après la course.

Une question comme une autre. Pourquoi les gymnastes portent-elles du maquillage, du rouge à lèvres et des brillants dans les cheveux? Pourquoi sont-elles obligées de faire une petite risette et des sparges à la fin de leur prestation même si elles viennent de se casser la margoulette?

Excusez. C'étaient deux questions comme deux autres.

Y a-t-il des problèmes de transport à Sydney? Presque pas. Écoutons à ce sujet Jérôme Bureau, du quotidien français *L'Équipe*, qui écrit depuis Homebush, où est situé le centre des médias. «*A une vingtaine de kilomètres d'ici, là-bas vers le Sud, il y a Sydney. Pas très loin à vol d'oiseau, en fait, mais à "perpète" pour ceux qui s'y rendent à bord de ces amusantes navettes, conduites par des chauffeurs à peine débarqués du bush — sorte de cambrousse locale en incroyablement plus grand, nettement plus désertique et sacrément plus arriérée — et qui connaissent cette ville aussi bien que la peinture abstraite ou la littérature française.*»

L'athlétisme commence aujourd'hui, c'est-à-dire demain à Sydney et demain pour nous aussi, donc après-demain à Sydney car nous écrivons hier ce que vous lisez aujourd'hui, sauf si vous le lisez en soirée hier sur Internet, c'est-à-dire aujourd'hui (hier à Sydney), donc l'athlétisme commence bientôt et nous avons très hâte de voir si, à l'instar des nageurs qui se vêtent de véritable imitation de simili-requin, les sauteurs en hauteur auront recours à de la peau de kangourou. Ben quoi, c'est une interrogation légitime.

Quelques fermes propos de ce mercredi: Lenny Krayzelburg, nageur américain médaillé d'or au 100 m dos, à propos de la victoire de Pieter van den Hoogenband (ce nom est vraiment le plus agréable à écrire de toute l'histoire du sport néerlandais): «*Il a bien montré que rien n'est terminé tant que tu n'as pas fait la course.*»

Francis Millien, après la défaite de l'équipe canadienne féminine de water-polo qui la forçait à attendre le match Russie-Pays-Bas pour savoir si elle allait passer au tour suivant: «*Au lieu d'être assis dans un fauteuil confortable, on est assis sur un tabouret, et un tabouret, ce n'est pas très stable.*»

Toujours au water-polo, après un tir des Canadiennes sur le poteau: «*Ça y était de près.*»

Sophie Roberge, judoka: «*Tout le monde veut la première place.*»

Et notre ministre qui n'est pas ministre mais qui va tout nous arranger ça, Denis Kodak, pardon, Codere, à propos de l'organisation des Jeux de Sydney: «*Tout roule sur des roulettes.*»

Hé ben hé ben hé ben hé ben.

jdion@ledevoir.com

STARBUCK

SUITE DE LA PAGE 1

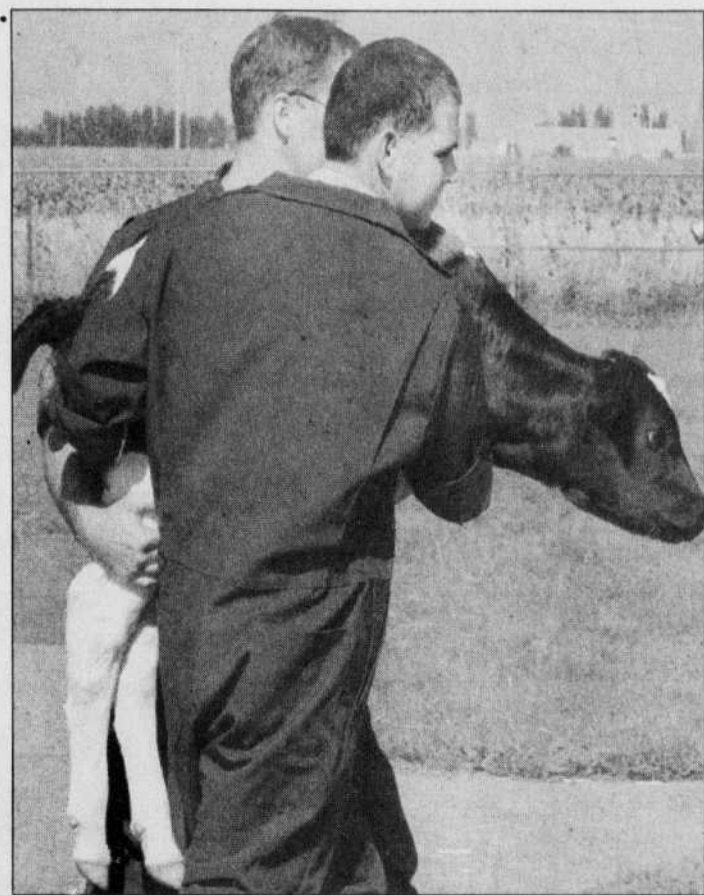
être fécondé) auquel ils ont retiré le noyau. Par électrofusion, ils ont introduit le noyau de la cellule de Starbuck I à l'ovocyte hôte énucléé. L'ovocyte, maintenant pourvu d'un bagage génétique complet, a alors commencé à se développer comme un ovule naturellement fécondé. Après une semaine en culture *in vitro*, l'embryon a été transféré dans une mère porteuse.

Résultat? Neuf mois plus tard, le 7 septembre dernier, Starbuck II, un gros veau de 120 livres pétant de santé, voyait le jour. Un veau avec le même ADN que «l'original», avec les mêmes espoirs qu'il engendrera lui aussi des veaux et génisses Holstein performants. Starbuck I avait le potentiel d'engendrer des fils qui peuvent transmettre un fort niveau de production avec un taux de protéine élevé.

La naissance de Starbuck II constitue une première à plusieurs égards, non seulement dans le raffinement des techniques de clonage, qui ont nécessité 68 essais avant de produire un veau (comparativement à 277 dans le cas de la brebis Dolly), mais également parce que l'opération a été menée à partir de cellules d'un animal adulte aujourd'hui disparu. Et pas n'importe quel animal, ont souligné les dirigeants du CIAQ, puisqu'il s'agit du plus célèbre taureau de la race Holstein. Le clonage de Starbuck pourrait un jour permettre d'élever, par exemple, quatre copies dans quatre milieux différents pour étudier leur développement, a évoqué le D^r Bousquet. Mais pour le moment, aucun autre clone de Starbuck n'est né, et le CIAQ ne prévoit pas en produire d'autres.

Source de profits

Le clonage de Starbuck soulève également bien des questions d'ordre éthique. En conférence de presse hier, le D^r Smith — qui faisait partie de l'équipe du D^r Ian Wilmut qui a créé la brebis Dolly en 1997 — et le D^r Bousquet ont répété qu'il n'y aurait pas de différence entre le lait produit par les filles et la semence des fils de Starbuck II et les produits issus d'un animal non cloné. La dispersion de la semence de Starbuck est déjà surveillée pour éviter les



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Mille précautions sont prises de manière à ce que la jeune merveille ne risque pas de se blesser...

risques de consanguinité. Quant aux inquiétudes au sujet du vieillissement prématuré des cellules des animaux clonés, le D^r Smith a indiqué que ces craintes au sujet de Dolly ne se sont pas matérialisées à ce jour.

L'intérêt du CIAQ dans l'aventure s'explique facilement: la vente de la semence de Starbuck a rapporté des millions à la compagnie, propriété de la Fédération des producteurs de lait, du Conseil québécois des races laitières et du Conseil provincial des cercles d'amélioration du bétail. Dans ses belles années, Starbuck rapportait de trois à quatre millions de dollars par année à ses propriétaires. Une dose de semence de taureau se vend habituellement entre 10 et 50 \$, explique Michel Saint-Pierre, directeur général du CIAQ. «*A cause de la demande, une dose de semence Starbuck pouvait aller jusqu'à 400 \$!*» Si on tient compte du fait que 700 000 doses Starbuck ont été vendues et

que l'insémination réussit deux fois sur trois, on évalue le nombre de fils et filles de Starbuck à 450 000 dans le monde.

Le CIAQ dit ne pas savoir combien lui a coûté l'expérience de clonage ni combien vaut Starbuck II. Dans une dizaine de mois, quand Starbuck commencera à produire de la semence, on saura véritablement si le clone est aussi performant que l'original. Mais pour le moment, les chercheurs ne voient pas pourquoi il en serait autrement. Il restera au CIAQ à surmonter les réserves des éleveurs et des consommateurs par rapport aux animaux clonés et au clonage lui-même, dont les conséquences sur la vie des animaux ainsi produits sont toujours mal connues. Devant l'enclos hier, des éleveurs se demandaient si la semence de Starbuck II allait avoir beaucoup de succès en Europe, où l'opposition au clonage et aux organismes génétiquement modifiés est plus vive...

SURPLUS

SUITE DE LA PAGE 1

«*Je crois que la possibilité de consacrer cet argent à la dette en temps de bonn économique en est une que les Canadiens vont appuyer*», a déclaré le ministre. Mais M. Martin n'a pas cru bon de souligner qu'il procède ainsi beaucoup plus rapidement que promis avec le remboursement de la dette. Le ministre des Finances avait établi des prévisions sur cinq ans, soit jusqu'en 2002-03, selon lesquelles le Canada réduirait sa dette de 6,4 milliards. Il a déjà fait trois fois mieux en deux fois moins de temps. Et sans débat, l'accuse l'opposition.

Le Bloc québécois a accusé le ministre d'être «antidémocratique» en sous-évaluant systématiquement la bonne performance économique du pays, évitant ainsi de tenir un débat sur l'utilisation qui devrait être faite des revenus supplémentaires de l'État.

«*Pendant que le système de santé croulait d'un océan à l'autre, a lancé Yvan Loubier, M. Martin [...] disposait de crédits importants pour intervenir immédiatement. Il ne l'a pas fait de façon délibérée. Je l'accuse de trafiquer les chiffres, je l'accuse de cacher la vérité aux gens, je l'accuse aussi de méthodes qui sont hypocrites par rapport aux évaluations qu'il nous fait.*»

À la Chambre des communes, les partis d'opposition se sont servis de ces trop bons résultats pour amener le gouvernement à expliquer pourquoi, puisqu'il en a les moyens, il refuse de réduire les taxes sur l'essence, pourquoi il n'a pas réinvesti dans la santé ou encore pourquoi il ne revoit pas les règles d'assurance-emploi pour les travailleurs saisonniers. À Québec, le ministre des Finances, Bernard Landry, s'est plaint de ce qu'Ottawa ait pu constituer un surplus pareil sur le dos des provinces.

«*M. Martin a bâti ses surplus en nous faisant des misères. En santé, il vient de nous donner un milliard, il nous en a pris cinq. Il a de plus beaucoup resserré les critères d'assurance-emploi, et cela a pour effet de pousser les gens à l'aide sociale [de responsabilité provinciale].» «Avoir d'énormes surplus comme ministre des Finances est toujours satisfaisant, mais bien mal acquis ne profite jamais, a-t-il poursuivi. M.*

Martin peut avoir le petit plaisir d'annoncer des surplus, mais j'espère qu'il a le remords de les avoir pris dans nos poches.»

M. Landry a une fois de plus condamné la propension du fédéral à s'immiscer dans les compétences provinciales tout en diminuant les transferts aux provinces. «*Dans un fédéralisme intelligent, il y a le principe de la subsidiarité, c'est-à-dire que le gouvernement le plus près d'une situation s'en charge, et il a les moyens pour le faire. Ici, le gouvernement fédéral fait le contraire: il garde les moyens financiers et essaie de s'ingérer dans les tâches qui ne sont pas les siennes.*»

Manque de crédibilité?

M. Martin s'est bien défendu de manquer de crédibilité. Il a expliqué l'état des surplus par des performances économiques supérieures aux prévisions. Les revenus de l'État ont été de dix milliards de plus que prévu, et les dépenses ont à peine augmenté de 400 millions. «*Le phénomène que nous voyons est subi par d'autres pays, comme l'Angleterre, le Royaume-Uni et aussi certains de nos collègues des provinces comme l'Alberta*», s'est-il défendu.

Mais c'est maintenant la règle dite du 50-50 qui est mise en doute. Le gouvernement de Jean Chrétien a toujours dit que la moitié de tous les surplus servirait à de nouvelles dépenses et que l'autre moitié serait consacrée à la réduction des impôts et au remboursement de la dette. Selon les fonctionnaires fédéraux joints hier, ce ratio serait, pour les trois années écoulées (1997-98 jusqu'à 1999-2000), de 45 % et 55 %. En fait, 38 % des surplus auraient jusqu'à présent servi à réduire la dette, contre 17 % pour réduire les impôts, soit deux fois plus.

Pour atteindre l'équilibre, M. Martin pourrait donc avoir à accélérer les baisses d'impôts ou les réinvestissements dans les programmes.

«*Si vous regardez les chiffres, vous allez voir qu'à l'intérieur du mandat, on va respecter l'obligation, a assuré M. Martin. Vous allez voir que ça va se faire, mais je n'ai certainement pas l'intention de faire le budget ici aujourd'hui.*»

Avec la collaboration de François Cardinal

LE DEVOIR

LES SPORTS

Lamaze devra faire cavalier seul

L'écuyer accepte la décision de l'Association olympique canadienne lui refusant de réintégrer l'équipe nationale

PRESSE CANADIENNE

Sydney — L'Association olympique canadienne a refusé hier de réintégrer le cavalier Eric Lamaze au sein de l'équipe des sports équestres.

« Cette décision n'a pas été facile à prendre », ont dit Bill Warren et Walter Sieber, de l'AOC. « Nous sommes conscients des difficultés traversées par Lamaze. Nous devons toutefois protéger l'intégrité du sport et des athlètes. »

Warren, le président de l'AOC, a précisé que la décision avait été « appuyée unanimement » par les membres de l'exécutif.

Lamaze a fait savoir qu'il se conformera à la décision de

l'AOC. « Le message que l'Association olympique canadienne souhaite communiquer au monde commande le respect et doit être appuyé entièrement », a-t-il dit à Toronto aux bureaux de son avocat, Tim Danson.

« Publiquement et avec mon entière conviction, j'appuie et soutiens cette décision de l'Association olympique canadienne. J'accepte leur jugement sans réserve et je le fais sans regret ni amertume. »

L'arbitre Edward Ratushny avait levé, lundi matin, la suspension à vie imposée à Lamaze il y a une semaine et demie. Il avait accepté les explications du cavalier, qui prétendait avoir consommé de la cocaïne parce qu'il était déprimé.

Lamaze avait plaidé sa cause en appel, samedi à Ottawa, demandant à être réintégré au sein de l'équipe canadienne, dont il avait été exclu à vie pour avoir échoué un test de dépistage.

Warren et Sieber ont expliqué que Lamaze avait contrevenu à son propre engagement signé de ne pas consommer des stupéfiants. À cause de cela, l'AOC ne pouvait pas permettre son retour au sein de l'équipe nationale.

Chaque athlète choisi au sein de l'équipe olympique canadienne a dû signer un « contrat » dans lequel s'engageait à ne pas prendre des produits interdits par le CIO.

Lamaze a reconnu avoir pris de la cocaïne, le 17 août, après avoir

appris sa suspension à vie des sports équestres. À ce moment-là, il n'était plus membre de l'équipe canadienne puisqu'on lui avait imposé une suspension à vie après un contrôle de dopage positif, subi le 22 juillet, révélant la présence d'une substance interdite ajoutée dans un supplément alimentaire. Le 24 août, la première suspension avait été levée après que le cavalier eut prouvé que la substance incriminée n'était pas indiquée parmi les ingrédients du supplément. Quelques jours plus tard, un contrôle de dopage s'avérait positif, cette fois à la cocaïne.

Lamaze pourra toutefois continuer à participer à des épreuves internationales après les Jeux.

Warren et Sieber ne croient pas que Lamaze, qui a été avisé de la décision à peine 30 minutes avant le début de la conférence de presse, pourra en appeler de la décision de l'AOC.

« En ce qui nous concerne, la décision est finale, ont-ils dit. Maintenant, notre préoccupation est de persuader le CIO de permettre au remplaçant de Lamaze [Jonathan Asselin, de Calgary] de participer aux épreuves. »

Et le Tribunal d'arbitrage du sport? « Il faut être inscrit au Jeux pour avoir recours à ce processus », a soutenu Sieber. Comme Lamaze ne fait pas partie de l'équipe olympique, il ne peut pas faire appel au TAS. »

Le Canada évite le Dream Team

PRESSE CANADIENNE

Le Canada a vaincu l'Espagne 91-77, pour s'assurer d'au moins le troisième rang du groupe B du tournoi de basketball olympique. Surtout, cette victoire lui permettra d'éviter d'affronter la formation américaine en quart-de-finale.

Michael Meeks a mené l'offensive canadienne avec 24 points. Peter Gurarasci en a ajouté 17. Le Canada, la surprise du tournoi, a porté sa fiche à 3-0, après ses gains contre l'Australie et l'Angola.

Il lui reste encore deux matchs à disputer dans la portion préliminaire, contre la Russie et la Yougoslavie, deux adversaires de haut niveau. Ces joutes seront disputées samedi et lundi, respectivement.

Le Canada, absent des Jeux en basketball depuis 1988, tentera d'obtenir une première médaille depuis... Berlin, en 1936.

Robin Lyons nie

La championne canadienne du lancer du marteau Robin Lyons, accusée de dopage, a clamé son innocence même si elle a signé un formulaire qui lui interdira toute participation à des compétitions pendant quatre ans.

« Je n'ai jamais consommé de substances illégales, pas plus que des stéroïdes », a affirmé l'athlète de 23 ans, l'une des meilleures au monde de sa discipline, lors d'une conférence de presse, à Edmonton. « J'ignore comment cette substance interdite [norandrosterone] s'est retrouvée dans mon corps », a-t-elle ajouté.

Un arbitre indépendant devait entendre, hier, le dernier appel de l'athlète originaire d'Edmonton. Toutefois, l'audition a été annulée après que Lyons ait signé un accord avec l'organisme qui l'a banni, le Centre canadien pour l'éthique dans les sports (CCES).

« Quand j'ai signé, je ne savais vraiment pas quoi faire. Le CCES me donnait le choix d'admettre par écrit quelque chose que je n'ai pas fait ou de faire face à une suspension de quatre ans pour un geste que je n'ai pas commis. Que choisiriez-vous? »

Lamaze en action...

à Newmarket
Eric Lamaze, dont la requête

Bailey est sur la touche

PRESSE CANADIENNE

Sydney — Le sprinter canadien Donovan Bailey, souffrant d'une infection virale, pourrait être trop malade pour défendre son titre olympique.

« Je me sens très fatigué, a précisé l'athlète d'Oakville. J'ai été au lit pendant deux jours, nourri par intraveineuse. Ce n'est pas exactement la meilleure façon de se préparer. »

Bailey est parvenu à faire brièvement du jogging mercredi, avant d'être contraint à la marche avant que la toux ne le force à arrêter. « Si le 100 mètres avait lieu aujourd'hui, je ne pourrais pas courir », a ajouté Bailey, qui séjourne dans une résidence privée pendant les Jeux.

L'agent de Bailey, Ray Flynn, a révélé au Toronto Sun que son client avait attrapé ce virus quelques jours avant de quitter le site d'entraînement de l'équipe

pour évoluer à Sydney a été rejetée par l'Association olympique canadienne, renouera avec l'action en fin de semaine lors du Tournoi des Champions à Newmarket, en Ontario.

La rencontre, qui a lieu en même temps que les épreuves équestres des Jeux olympiques, marquera le retour à la compétition de Lamaze.

Des défaits

Keith Morgan a perdu son match pour la médaille de bronze par Ippon face à l'Ukrainien Ruslan Mashurenko. Morgan, originaire de Calgary mais qui réside à Montréal, a livré cinq combats dans la journée et s'est avoué vaincu à mi-chemin de son match.

L'équipe féminine de water-polo, considérée comme un espoir de médaille à ces jeux, a été écartée des demi-finales après une défaite de 9-4 face à l'Australie. Désormais, l'équipe canadienne (1-2-2) disputera la cinquième position au Kazakhstan (0-5-0) samedi. « Il n'y a vraiment aucune raison d'avoir perdu ces matchs », a révélé l'attaquant Sue Gardiner, de Vancouver.

Critiques de Limpert

La déroute canadienne au chapitre de la récolte des médailles commence à faire jaser bien des gens. À commencer par la nageuse de Fredericton, Marianne Limpert, qui, dans une entrevue publiée hier dans le Globe and Mail, a blâmé le gouvernement fédéral pour les contre-performances de l'équipe olympique.

La nageuse a reproché à Ottawa son manque d'empressement à encourager financièrement les athlètes canadiens.

« Si le gouvernement avait donné de l'argent au sport, cela nous aurait procuré une plus grande confiance, a-t-elle dit. On aurait senti qu'il était derrière nous, on aurait senti qu'on en valait la peine. »

Victoire de Lareau

Tout comme Daniel Nestor la veille, Sébastien Lareau, de Boucherville, a remporté son premier match lors du tournoi olympique.

Lareau a causé une certaine surprise en s'imposant par 7-6 (6) et 6-3 contre la 16^e tête de série, l'Américain Michael Chang.

australienne à Runaway Bay pour Sydney.

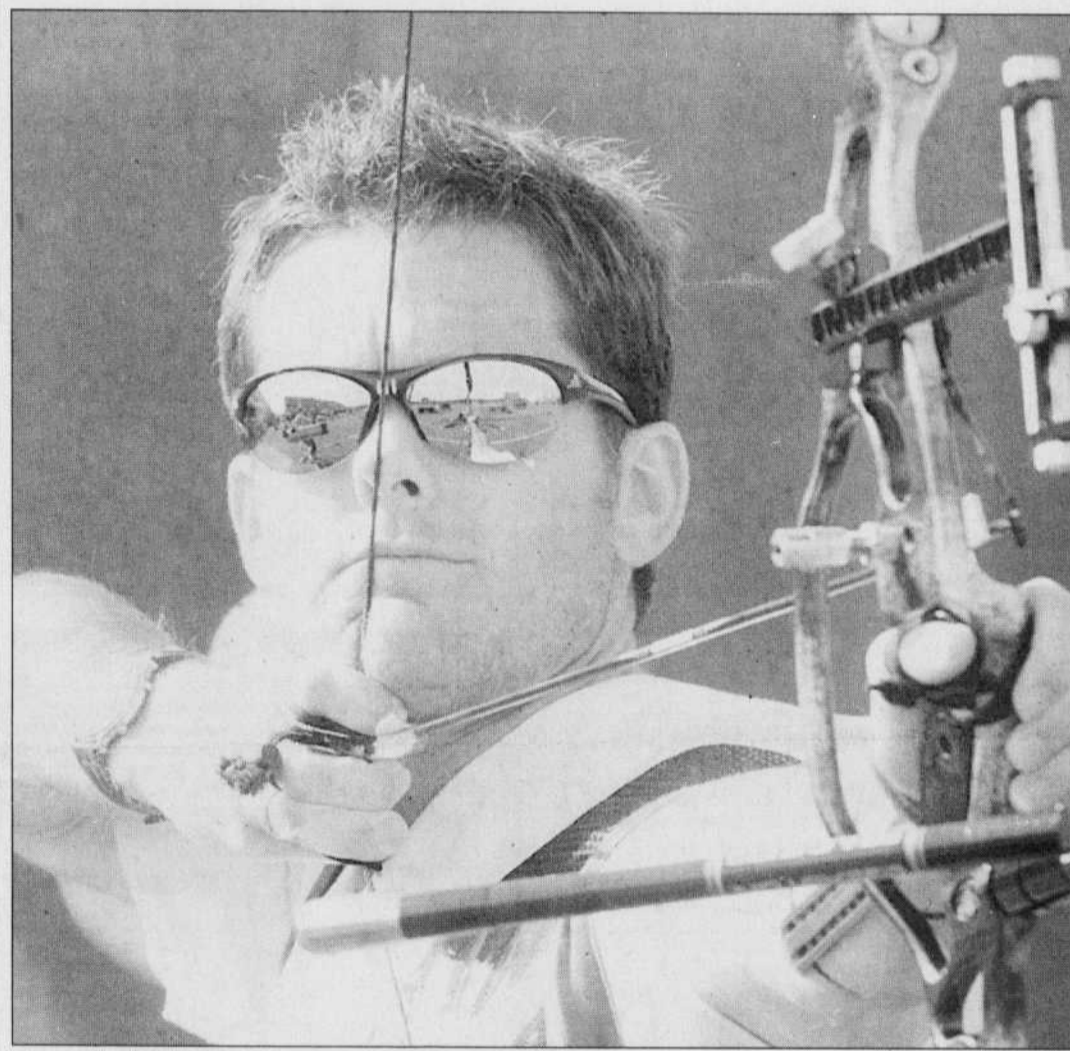
Bailey, âgé de 32 ans, doit entreprendre les qualifications du 100 mètres aujourd'hui.

Un des problèmes de Bailey consiste au peu de médicaments disponibles pour les athlètes malades. Plusieurs décongestionnants ou analgésiques sont considérés comme des stimulants et ils figurent sur la liste des produits interdits par le Comité international olympique.

« Psychologiquement, je suis toujours très fort, mais c'est physiquement que je suis à plat, a dit Bailey. Ce n'est pas comme si je pouvais prendre un médicament pour la grippe. »

Bailey, dont le chrono le plus rapide cette année est de 9,98 secondes, est revenu à la compétition après avoir été victime d'une sérieuse blessure au tendon d'Achille il y a deux ans.

Dans le mille



REUTERS

L'Australien SIMON FAIRWEATHER est devenu champion olympique du tir à l'arc individuel hier à Sydney, apportant à son pays la toute première médaille dans cette discipline au programme depuis 1972. Au cours d'une finale à sens unique, Fairweather, champion du monde en 1991, a dominé l'Américain Victor Wunderle avec un total de 113 points contre 106 à l'issue du concours avec 12 flèches sur 70 mètres alors qu'il n'était absolument pas considéré comme l'un des favoris de l'épreuve. Dans le duel pour la troisième place, le Néerlandais Wietse van Alten a obtenu la médaille de bronze en battant assez facilement 114 à 109 le Suédois Magnus Petersson, médaille d'argent à Atlanta en 1996.

Rien de neuf sous le soleil

PRESSE CANADIENNE

Sydney — Les journées se suivent et se ressemblent aux Jeux de Sydney: d'autres records sont tombés à la piscine, d'autres athlètes ont été exclus pour dopage et une autre surprise a été enregistrée sur un terrain de base.

Le Russe Marat Safin, n° 1 mondial, a pour sa part été éliminé du tournoi de tennis d'entrée de jeu par Fabrice Santoro 1-6, 6-1, 6-4.

Et le président du Comité international olympique, Antonio Samaranch, est revenu à Sydney pour le reste des jeux, moins de quatre jours après son départ en catastrophe pour rejoindre son épouse mourante en Espagne.

« Je suis très heureux d'être de retour, a dit Samaranch. J'avais le sentiment que j'avais la responsabilité de revenir aussitôt que possible. J'anticipe d'assister à quelques compétitions. »

Samaranch n'est pas revenu à temps pour assister à l'épreuve spectaculaire à la piscine alors que le Néerlandais Pieter van den Hoogenband a décroché sa deuxième médaille d'or des jeux dans l'épreuve la plus prestigieuse de la natation, le 100 mètres libre.

Lors d'une journée exceptionnelle pour les Pays-Bas, sa compatriote Inge de Bruijn a battu le record du monde du 100 mètres nage libre en demi-finale lorsqu'elle a réüssi un chrono de 53,77 secondes.

Après cinq jours de compétition, la piscine de Sydney a été témoin de 12 records — 11 nouvelles marques et une autre a été égalée.

Également à la piscine, Jenny Thompson a mérité sa septième médaille d'or olympique quand elle a aidé le relais américain à triompher au 4 x 200 mètres style

libre. L'Italien Domenico Fioravanti est par ailleurs devenu le premier nageur à enlever les deux médailles d'or en brasse, remportant les 200 et 100 mètres.

Défaite cubaine en baseball

La plus grande surprise de la journée est sans doute survenue au baseball alors que l'équipe cubaine, double championne olympique, s'est inclinée 4-2 contre... les Pays-Bas.

Les Cubains ont dit adios à leur séquence de 21 victoires aux Jeux. C'est un ancien joueur des Expos, Hensley Meulens, qui a procuré la victoire aux Pays-Bas en frappant un double alors que les buts étaient tous occupés.

« C'est un des plus grands exploits de l'histoire du sport néerlandais », a lancé le joueur d'arrêt-court Robert Eenhoorn. « C'est une grosse histoire. Ça devrait l'être. »

Controverse en eaux vives

Les Slovaques Pavol et Peter Hochschorner ont remporté dans la controverse l'épreuve du canoë biplace en eaux vives.

Les Français Frank Adisson et Wilfrid Forgues ont bien cru qu'ils allaient monter sur la plus haute marche du podium. Ils ont effectué un parcours parfait en deuxième manche, mais à proximité de l'arrivée, ils ont franchi une porte dans le sens du courant de façon limite. Les juges leur ont infligé 50 points de pénalité pour porte omise et ils ont été rétrogradés en septième position.

Jérôme Daval, directeur des équipes de canoë-kayak, a déclaré que la France allait déposer réclamation, jugeant que ses athlètes étaient bien passés dans la porte.

« Les Slovaques sont passés exacte-

ment de la même manière hier [mardi] et ils n'ont eu aucune pénalité, a déclaré Forgues. Nous, on écote de 50 secondes de pénalité sur une course de deux minutes, c'est pas beaucoup de chance. Vraiment, c'est l'incompréhension, parce que je n'ai jamais douté à un moment donné qu'on était passés à côté de la porte. »

Surprise! Surprise!

Au tennis, la favorite du tournoi féminin, Lindsay Davenport, a amorcé victorieusement la défense de son titre olympique en défaisant l'Argentine Paolo Suarez par 6-2 et 6-2.

Outre le cas de Safin, plusieurs autres surprises ont été enregistrées. La Russe Elena Dementieva (13^e) a subi une cuisante défaite de 6-1 et 6-1 contre une inconnue, la Suisse Miroslava Vavrinec.

Dans le tableau masculin, le Britannique Tim Henman (7^e) a perdu 6-3 et 6-2 contre le Slovaque Karol Kucera. Le Chilien Marcelo Rios (12^e) a échappé les cinq derniers jeux, permettant à l'Argentin Argentine Mariano Zabaleta d'inscrire une victoire de 6-7 (8), 6-4 et 7-5.

L'or à une Polonaise

La première médaille d'or de la journée a été remportée par la Polonaise Renata Mauer-Rozanska dans l'épreuve de tir à la carabine à 50 mètres, trois positions. Elle a terminé au premier rang après avoir amassé 684,6 points.

La Russe Tatiana Goldobina a décroché l'argent, le bronze revenant à sa compatriote Maria Feklistova. Plus tard, le Britannique Richard Faulds a décroché la médaille d'or dans l'épreuve de double la fosse olympique.

L'Australien Russell Mark s'est emparé de l'argent devant le Ko-

LE CANADA

BASKETBALL

Dames

Canada perd 70-58 contre la France dans le tournoi à la ronde, fiche de 1-2.

BOXE

63,5 kg

Mike Strange, Niagara Falls, Ont., perd 9-3 contre Nurhan Suleymanoglu, Turquie, dans la ronde préliminaire.

CYCLISME

Dames, sprint

Tanya Dubnicoff, Winnipeg, a terminé 7^e Messieurs, course aux points 40 km
Mike Walton, Vancouver, a terminé neuvième en finale.

SPORT ÉQUESTRE

Concours complet individuel

Wyn St. John, Vancouver, sur Oliver, était 30^e après le dressage. Bruce Mandeville, New Westminster, sur Larissa, était 33^e

HOCKEY SUR GAZON

Messieurs

Canada perd 5-2 contre les Pays-Bas, fiche de 0-2-1 dans le groupe A.

JUDO

Messieurs, poids moyen (90 kg)

Keith Morgan, Calgary, bat Robert Ivers, Australie, yusei-gachi, groupe A première ronde; bat Rasul Salimov, Azerbaijan, ippon, en deuxième ronde, gagne par ippon contre Jean Claude Raphael, Ile Maurice, en quarts de finale; perd contre Mark Huizinga, Pays-Bas, par ippon, en demi-finales, puit perd par ippon contre Ruslan Mashurenko, Ukraine.

AVIRON

Messieurs huit

Michael Belenkie, Calgary; Bryan Donnelly, Calgary; Matt Swick, St. Catharines, Ont.; Tom Herschmiller, Comox, C.-B.; Lawrence Varga, Nanoose Bay, C.-B.; Morgan Crooks, Lethbridge, Alb.; David Calder, Victoria; Adam Parfitt, Victoria, et Chris Taylor, St. Catharines, ont fini 3^e en série repêchage, éliminés.

Dames huit

Heather McDermid, Calgary; Heather Davis, Vancouver; Dorota Urbanik, Toronto; Theresa Luke, 100 Mile House, C.-B.; Emma Robinson, Winnipeg; Alison Korn, Nepean, Ont.; Laryssa Biesenthal, Walkerton, Ont.; Buffy Alexander, St. Catharines, et Lesley Thompson, London, Ont., se classent deuxième en série repêchage, passent en finale.

Dames léger deux en couple

Tracy Duncan, Saskatoon, et Fiona Milne, Niagara-on-the-Lake, ont fini deuxième en série repêchage, passent en finale.

VOILE

Dames Europe

Beth Calkin, West Vancouver, C.-B., était 10^e au total après deux courses.

Dames Mistral

Caroll-Ann Alie, Gracefield, Qué., était 18^e au total après six courses.

Messieurs Laser

Marty Essig, Carlisle, Ont., était 23^e au total après deux courses. Messieurs Soling: Bill et Matt Abbott, Sarnia, Ont., et Brad Boston, Point Edward, Ont., étaient 13^e au total après six courses, éliminés.

BALLE MOLLE

Dames

Canada bat l'Italie 7-1 dans le tournoi à la ronde, porte sa fiche à 1-3.

NATATION

Messieurs, 200 mètres dos

Chris Renault, Calgary, a fini 6e en demi-finale, éliminé; Dustin Hersee, Vancouver, a fini 7^e en préliminaire, éliminé.

Messieurs, 200 m. quatre nages

Curtis Myden, Calgary, a fini sixième en demi-finale, éliminé; Brian Johns, C.-B., a fini 8^e en demi-finale, éliminé.

Dames, 100 mètres style libre

Laura Nicholls, Waterloo, 7^e, éliminée

Dames, 200 mètres brasse

Christin Petelski, Victoria, a fini sixième en demi-finale, éliminée.

Dames, relais 800 m. style libre

Marianne Limpert, Fredericton; Shannon Shakespeare, Winnipeg; Joanne Malar, Hamilton; Jessica Deglau, Vancouver, ont fini cinquièmes en finale.

TENNIS DE TABLE

Simple dames

Lijuan Geng, Ottawa, bat Tamara Boros, Croatie, en première ronde, accède à la deuxième ronde.

TENNIS

Simple messieurs

Sébastien Lareau, Boucherville, Qué., bat Michael Chang, E.-U., en première ronde.

Simple dames

Sonya Jayaseelan, Toronto, perd 7-5, 6-2 contre Sabine Appelmans.

WATER-POLO

Dames

Canada perd 7-4 contre Australie

HALTÉROPHILIE

Messieurs, 69 kg

Sébastien Groulx, Brossard, Qué., a fini septième dans le groupe B

LES MÉDAILLES

	O	A	B	Tot
1- États-Unis	10	7	6	23
2- Australie	8	7	7	22
3- Chine	6	4	7	17
4- Russie	3	7	6	16
5- France	6	7	3	16
6- Italie	4	2	6	12
7- Allemagne	3	4	5	11
8- Corée du Sud	2	4	4	10
9- G.-Bretagne	1	6	2	9
10- Pays-Bas	5	1	2	8
25- Canada	1	0	1	2

LES SPORTS

Craig Rivet signe

Théodore négocie toujours

GUY ROBILLARD
PRESSE CANADIENNE

Réjean Houle s'est entendu hier avec Craig Rivet, de sorte qu'il ne lui reste plus qu'un seul joueur à mettre sous contrat, mais pas le moindre, soit le populaire José Théodore.

Rivet a apposé sa signature au bas d'un contrat qui lui assure un million pour cette saison, 1,3 million la saison prochaine et 1,5 million en 2002-03, à l'option du Canadien.

«C'est très satisfaisant et je suis très heureux», a confié le défenseur, qui se trouvait déjà au Centre Molson hier. «J'ai hâte de recommencer à m'entraîner avec mes coéquipiers et je suis heureux d'être de retour suffisamment tôt au camp.»

Houle, qui a conclu l'entente avec son agent Pat Morris après le match préparatoire de mardi contre Edmonton, a beaucoup vanté son joueur. «C'est un défenseur régulier qui s'améliore d'année en année et qui n'a que 26 ans. Il apporte du caractère, il peut écrouler les punitions et il exerce un certain leadership.»

Son différentiel de plus 11 dans une saison perdante a été le meilleur de son clan la saison dernière.

Rivet assure ne sortir aucunement amer de ces longues négociations. «Ça a pris du temps, a-t-il raconté, mais il y a eu beaucoup de discussions. Celles-ci n'ont jamais été interrompues et il n'y a pas de sentiments négatifs.»

Rivet avoue avoir été un peu surpris de l'engagement du vétérane Darryl Shannon, mais il n'a que de bons mots à son endroit.

«C'est un très, très bon défenseur», a-t-il insisté.

Rencontre avec Meehan

Houle va désormais pouvoir se concentrer sur le cas Théodore et il devait d'ailleurs revoir son agent Don Meehan hier après-midi. «Comme toujours, on met tous les efforts et aussi les dollars pour en venir à une entente... à condition que les deux parties veuillent bien négocier», a prévenu le directeur général.

«On est prêts à faire un bout de chemin, mais il faut aussi que la partie adverse soit capable de comprendre notre position.»

Expos 4, Marlins 2

Vlad frappe encore

PRESSE CANADIENNE

Encore Vladimir, toujours Vladimir.

Monsieur Septembre, Vladimir Guerrero, a claqué son 11^e circuit du mois, son 42^e de la saison, égalant sa propre marque avec une 24^e longue balle à domicile, et il a aidé Javier Vazquez et les Expos à battre les Marlins de la Floride 4-2.

Guerrero a maintenant produit 119 points cette saison. Vazquez (11-7) a rejoint Dustin Hermanson pour le plus grand nombre de victoires chez les Expos. Il a offert

une autre très solide performance. Si Guerrero est le joueur le plus spectaculaire de l'équipe, Vazquez est devenu le partant le plus fiable du club. Il est l'as de la rotation.

Geoff Blum et Andy Tracy avaient donné le ton en bouclant tous deux leur 11^e circuit en première contre le perdant Reid Cornelius (3-10) dès la manche initiale. C'était la cinquième fois cette saison que les Expos obtenaient des circuits consécutifs. Jose Virdro et Guerrero avaient été les derniers à réussir l'exploit le 15 août à San Francisco.

McCleary ne jouera plus

GUY ROBILLARD
PRESSE CANADIENNE

Rarement la retraite d'un joueur ayant été limité à huit buts et 192 matchs dans la Ligue nationale aura-t-elle suscité autant d'intérêt.

Tous les joueurs et le personnel hockey du Canadien se sont déplacés hier pour assister à la conférence de presse de Trent McCleary, qui a confirmé sa retraite. Même que le directeur général Réjean Houle était à ses côtés.

C'est que le cas de McCleary, 28 ans, est différent de celui des joueurs qui quittent parce qu'ils sont rendus au bout du rouleau, n'ont plus le goût de jouer ou encore n'ont plus le choix.

McCleary a survécu en janvier dernier à une blessure qui aurait pu s'avérer mortelle lorsqu'il a été atteint au larynx par un lancer frappé de Chris Therien, des Flyers de Philadelphie. Son courage et son entêtement ont séduit tout le monde et ont même convaincu le Canadien de lui offrir un nouveau contrat de 300 000 \$.

Mais le match contre Boston dimanche lui a fait réaliser qu'il ne pouvait plus jouer au hockey à ce niveau. Le docteur David Mulder a bien expliqué les conséquences des opérations par ailleurs réussies qu'a subies McCleary. «La corde vocale gauche est partiellement paralysée et la voie respiratoire diminuée d'environ 15 %, ce qui limite ses capacités en tant qu'athlète professionnel.»

McCleary a pris part au camp d'entraînement et pourra mener une vie parfaitement normale, sauf qu'il ne peut fournir les efforts extrêmes exigés par les athlètes de pointe. Il aura fallu attendre son premier match préparatoire pour s'en convaincre alors qu'il était constamment à bout de souffle.

Une figure populaire et appréciée, McCleary a



REUTERS

McCleary a survécu en janvier dernier à une blessure qui aurait pu s'avérer mortelle.

remercié tout le monde, son épouse Tammy qui était sur place, ses parents, sa famille, ses coéquipiers, son agent, etc. Il a dit ne pas avoir encore songé à sa deuxième carrière mais qu'il aimerait bien rester dans le hockey.

Houle l'a assuré que le Canadien allait l'aider et n'a pas fermé la porte à un emploi dans l'organisation. «Je ne peux pas dire que c'est une triste journée», a dit McCleary, visiblement ému mais toujours souriant comme d'habitude. «C'est juste le commencement d'autre chose. Je ne sais pas encore ce que je vais faire, mais je vais m'asseoir avec Tammy pour en discuter.»

Canadien 3, Canucks 3

Un tout premier point

PRESSE CANADIENNE

Andrei Markov est en train de gagner un poste à Montréal.

Utilisé, et à profusion, dans un deuxième match en autant de soirs, le défenseur recrue a de nouveau impressionné à l'attaque, ayant déjoué Félix Potvin d'un tir foudroyant en plus de préparer de

but égalisateur d'Andrei Bashkirov dans un match de 3-3 contre les Canucks de Vancouver. Le Canadien a ainsi inscrit un premier point en quatre matchs préparatoires à domicile.

Alain Vigneault a aussi utilisé Markov à trois contre cinq, avec succès. A un autre moment, le défenseur a été le premier à se rendre dans le coin adverse s'emparant d'une rondelle lancée au

fond du territoire. Il a aussi forcé Ryan Bonni à écoper une punition vers la fin de la troisième période après lui avoir fait prendre une tasse de café, crème et sucre, en le déjouant habilement.

Dainius Zubrus a inscrit un but et une passe. Le vétéran Sergei Zholtok, qui arborait un «A» sur son chandail, a aussi bien joué, avec l'assurance d'un vétéran établi.

BASEBALL

LIGUE NATIONALE

Section Est				
G	P	Moy.	Diff.	
Atlanta	90	62	592	—
New York	86	66	566	4
Floride	71	80	470	18 1/2
Montréal	65	86	430	24 1/2
Philadelphie	62	89	411	27 1/2
Section Centrale				
x-St. Louis	89	62	589	—
Cincinnati	79	73	520	10 1/2
Houston	68	83	450	21
Milwaukee	66	85	437	23
Pittsburgh	64	88	421	26
Chicago	60	91	397	29
Section Ouest				
San Francisco	90	60	600	—
Arizona	79	70	530	10 1/2
Los Angeles	80	72	526	11
Colorado	76	74	507	14
San Diego	73	78	483	17 1/2

Mardi

Floride 3 Montréal 1
Atlanta 12 N.Y. Mets 4
Houston 8 St. Louis 6 (10 manches)
Pittsburgh 12 Philadelphie 8
San Diego 7 Colorado 2
Los Angeles 1 Arizona 0
Milwaukee 9 Chicago 8
San Francisco 7 Cincinnati 3

Hier

Pittsburgh 7 Philadelphie 6 (10 manches)
Montréal 4 Floride 2
N.Y. Mets 6 Atlanta 3
Chicago à Milwaukee
Houston à St. Louis
San Diego au Colorado
Arizona à Los Angeles
Cincinnati à San Francisco

Aujourd'hui

Houston (McKnight 2-1)
à St. Louis (Benes 10-8), 13h10
Floride (Burnett 2-6)
à Montréal (Hermanson 11-14), 13h35
San Diego (Tollberg 4-3)
au Colorado (Astacio 12-9), 15h05
N.Y. Mets (Reed 10-5)
à Philadelphie (Daal 3-19), 19h05
Pittsburgh (Anderson 5-9)
à Milwaukee (Rigdon 3-4), 20h05
Arizona (Stottlemire 9-6)
à San Francisco (Rueter 10-9), 22h15

Demain

St. Louis à Chicago, 15h20
Atlanta à Montréal, 19h05
N.Y. Mets à Philadelphie, 19h05
Houston à Cincinnati, 19h05
Pittsburgh à Milwaukee, 20h05
Floride au Colorado, 21h05
San Diego à Los Angeles, 22h15
Arizona à San Francisco, 22h35

Téléphone: 985-3322

LES PETITES ANNONCES

Télécopieur: 985-3340

I.N.D.E.X

RÉGROUPEMENTS DE RUBRIQUES

- 100 • 199 IMMOBILIER RÉSIDENTIEL
100 • 150 Achat-vente-échange
160 • 199 Location
- 200 • 299 IMMOBILIER COMMERCIAL
200 • 250 Achat-vente-échange
251 • 299 Location
- 300 • 399 MARCHANDISES
- 400 • 499 OFFRES D'EMPLOI
- 500 • 599 PROPOSITIONS D'AFFAIRES ET DE SERVICES
- 600 • 699 VÉHICULES

LES PETITES ANNONCES

DU LUNDI AU VENDREDI

DE 8H30 À 17H00

Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 14 h 30 pour l'édition du lendemain.

Téléphone: 985-3322
Télécopieur: 985-3340

Conditions de paiement: cartes de crédit



318 MOBILIER DE BUREAU ET ACC.

FAX "BROTHER"
5 dans 1, compatible avec PC dont imprimante au laser, copieur et scanner. Aucune offre raisonnable refusée. 824-4220

390 DIVERS

CAGE À VENDRE
- 1 cage de chinchilla, 1 mois d'usage, valeur 150 \$ pour 100 \$.
Danielle, 524-3796 ou 985-3346

COUETTE

Magnifique, Queen, 60 onces, 100% pur duvet d'oe blanc. 300 plis. Valeur: 600\$ pour 299\$. 824-4220

405 SANTÉ ET SERVICES COMMUNAUTAIRES

RÉCEPTIONNISTE pour Clinique Médicale de la Cité Temps complet (35 h/sem), jours, soirs et fin de semaine en rotation. Claire Leduc (514) 261-1722

450 EMPLOIS DIVERS

TRADUCTEURS/TRICES vers le français. Français impeccable. Tout diplôme universitaire accepté. Expérience. Milieu informatisé. De 43 000\$ à 99 000\$/année. Traductions à faire exclusivement dans nos bureaux de TORONTO. (416) 975-5252 poste 305

465 BÉNÉVOLAT

LA BIENNALE DE MONTRÉAL 2000
Du 28 sept. au 29 oct., sera une véritable fête de l'art contemporain. C'est pourquoi le Centre international d'art contemporain (CIAC), qui organise cet événement d'envergure internationale, sollicite votre appui à titre de bénévole. Pour obtenir plus d'informations, contactez Lise au 968-3791 ou au 288-0811

530 COURS

ANGLAIS ET TOEFL, Ph. D. Privé. 8h200\$. 6h30-18h30. 846-8001

546 CARTOMANCIE, ASTROLOGIE

ASTROLOGUE - CONSEIL Uranie (514) 739-9670

101 PROPRIÉTÉS À VENDRE

AHUNTSIC, cott. semi-détaché, St-André-Apôtre, adj. parc Nicolas-Viel, 4 ch. s.-sol fini, gar., cour. 239 000 \$ (514) 745-4921

101 PROPRIÉTÉS À VENDRE

PLATEAU Duplex à vendre, à une minute du métro Mt-Royal, 1 x 3 1/2, 1 x 4 1/2, très bon état, belle cour, côté soleil, arbres, jardin et stationnement. 155 000\$ 842-8535

103 CONDOMINIUMS ET COPROPRIÉTÉS

CONDO/LOFT - Logement, adj. pont Jacques-Carrier, spacieux, très lumineux, bâtiment industriel. (514) 671-4171

ILE-DES-SOEURS

Bijou aux Vermères III, 16e, vue splendide sur ile, ville, montagne et fleuve. Magnifique 3 1/2 meublé luxueusement. Thermo-pompe. Garage, gym, pisc. int. et ext., spa. Libre. Privé. 210 000\$ fermes. (514) 351-6002 (page 12)

ILE-D.-SOEURS-Club Marin, condo, proprio, 6x1ch+solarium, gar., centre sport. 132 000\$. 766-1974

160 APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER

DISCRIMINATION INTERDITE

La Commission des droits de la personne du Québec rappelle que lorsqu'un logement est offert en location (ou sous-location), toute personne disposée à payer le loyer et à respecter le bail doit être traitée en pleine égalité, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge du locataire ou de et à ses enfants, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.

NOUVEAU CARTIERVILLE+DDO, 3 ch., 2 s/b, foyer, garages, jardin closuré. (514) 336-1701. Aussi 3^e et 4^e

165 PROPRIÉTÉS À LOUER

STE-ANNE-DES-LACS-14 SEP. AU 23 SEP. Maison lumineuse petit lac, plage s/b, entrée, 60 km de Mt-Sylvie (450) 224-4783, Brigitte (450) 224-4634

170 HORS FRONTIÈRES À LOUER

PARIS - BASTILLE, 12e, gare de Lyon, 2 1/2, spacieux, ensoleillé, asc. 3 500 \$/sem. (514) 845-8228

PARIS - Xle et XIVe studio à 3 1/2 pour 1 à 4 pers. A partir de 475\$ et +/sem. tout compris. Disponible mi-oct. (514) 352-1059.

PROVENCE - COTE D'AZUR. Vue mer, condo 2 c.c., équipé. (514)276-9066, (514)735-0220 soir

176 CHALET À LOUER

COULEURS D'AUTOMNE dans CHARLEVOIX pour famille ou groupes. Semi-w-nd. (514) 288-8894

MEMPHRÉMAGOG

Bord du lac, superbe résidence d'architecte, 3 c.c., foyer, meublé. Charmant. Construction neuve. 15 janvier au 15 mai. 4 800\$. (450)449-4193

ST-GABRIEL-DE-BRANDON

Chalet dans la montagne, en pleine nature, 3 c.c., foyer, ski de fond, raquettes, etc.. Saison ou année. (514) 288-8894

303 ANTIQUITÉS

ACHAT ANTIQUITÉS Bronzes, etc.. S. Gélinau 450-796-2886 1-900-835-9686

307 LIVRES ET DISQUES

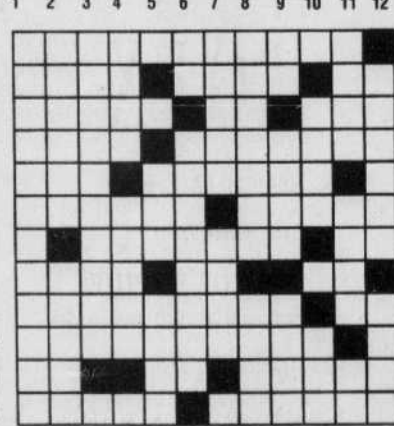
ACHETONS LIVRES & DISQUES 558-8580, 707 Mt-Royal est (514) 919-3860

ACHETONS LIVRES SERVICE À DOMICILE. 387-8544

LIBRAIRE D'EXPIRIENCE achète à domicile fonds universitaire, littéraire et beaux livres. 914-2142

MOTS CROISÉS

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12



HORIZONTALEMENT

- 1 - Qui ne fait grâce de rien.
- 2 - Septentrion. - État des Antilles. - Ytterbium.
- 3 - Sadique. - Candela. - Hué.
- 4 - Plate-forme fixée à un bât. - Officier du palais du Sultan.
- 5 - Elle mousse.
- 6 - Javelot des Francs.
- 7 - Danser. - Niche funéraire.
- 8 - Lupuline. - Praséodyme.
- 9 - Zébrure. - Du verbe avoir. - Comptable agréé.
- 10 - Flagrant. - Rhésus.
- 11 - Maladie transmise par les poux.
- 12 - Lithium. - Issu. - Lâche.

Solution d'hier

- VERTICALEMENT -
- 1 - Qui ne peut se renverser.
 - 2 - Stade du développement de l'embryon. - Possession.
 - 3 - Prunier sauvage.

DÉCÈS



HÉBERT, DR GEORGES 1908-2000

Paisiblement, entouré des siens, le 14 septembre 2000, est décédé le Dr Georges Hébert, médecin interniste à l'hôpital Notre-Dame de Montréal pendant 40 ans et professeur agrégé à la Faculté de Médecine de l'Université de Montréal. Durant sa carrière, il fut de plus président du Bureau Médical de l'hôpital Notre-Dame, de la Société médicale de Montréal, des internistes de la province de Québec, du Comité de pharmacie de l'Association médicale canadienne et du Comité de pharmacie de l'hôpital Notre-Dame. Il publia le Formulaire de l'hôpital Notre-Dame en 1941. Initiation à la Médecine en 1946, le Guide Thérapeutique Universitaire en 1959 et de nombreux autres travaux scientifiques.

Il laisse dans le deuil son épouse, Muriel Walsh, ses enfants, Claude (Ghislaine Thériault), Huguette (André Croteau), Nicole (Pierre Rolland), Louise (Louis Payette), Suzel (Gilbert Godin), 25 petits-enfants et 22 arrière-petits-enfants.

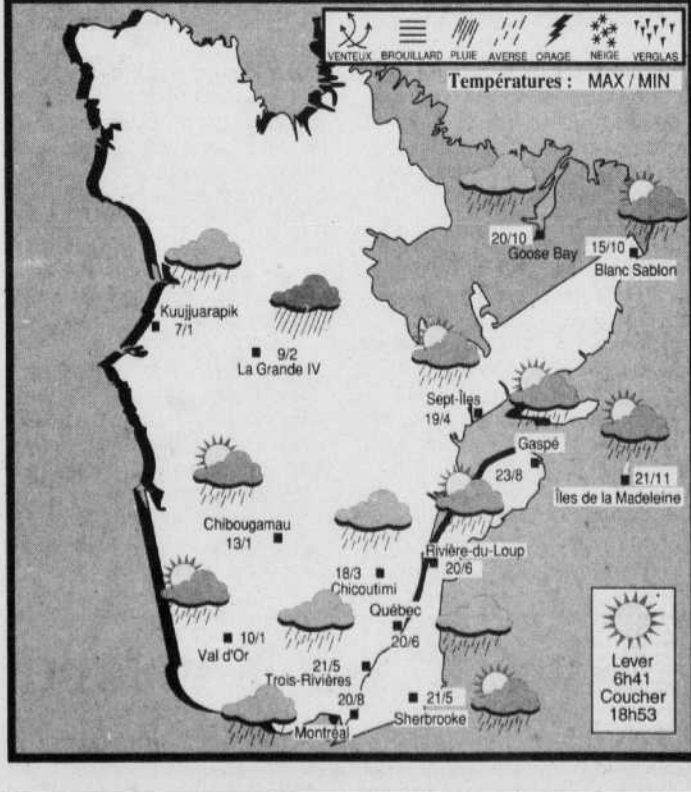
Tous se souviendront de lui comme d'un homme de devoir, d'enthousiasme, d'optimisme, de générosité et de compassion.

La famille recevra parents et amis le samedi 23 septembre de 14h à 17h et de 19h à 22h au salon Urgel Bourgie, 3860 Décarie (coin Notre-Dame-de-Grâce).

Ceux qui le désirent peuvent faire un don à la fondation du CHUM-Médecine interne de l'hôpital Notre-Dame.

LA MÉTÉO D'ENVIRONNEMENT CANADA

MONTREAL	Aujourd'hui	Ce Soir	Vendredi	Samedi	Dimanche
	max 20	min 8	max 18	7/19	11/23



QUÉBEC	Aujourd'hui	Ce Soir	Vendredi	Samedi	Dimanche
	max 20	min 6	max 15	4/15	8/17

OTTAWA	Aujourd'hui	Ce Soir	Vendredi	Samedi	Dimanche
	max 18	min 6	max 17	8/18	12/20

Météo-Conseil 1 900 565-4455
Frais applicables
La météo à la source

